

lettre d'information du 20 juin 2014

Pour la défense des salariés intermittents du spectacle

Il serait sage d'entendre enfin la juste colère des artistes, des techniciens, des professionnels de la culture. Il serait sage d'entendre aussi les inquiétudes que près de 100 parlementaires et élus locaux ont adressées par courrier au ministre du Travail pour lui demander de ne pas agréer en l'état la nouvelle convention Unédic.

Avec eux, à travers la justice et l'équité d'une réforme du régime de l'intermittence, nous défendons aussi le développement humain, culturel et économique des territoires. Parce que l'humain est le moteur de tout acte de création, il est impératif de préserver ces emplois.

La quasi-totalité des artistes et techniciens salariés par le CDC Picardie ou par les compagnies françaises invitées du CDC relève du régime spécifique des intermittents du spectacle. L'échangeur - CDC Picardie est mobilisé pour la défense de ce régime spécifique et pour la prise en compte des propositions de réforme équitable et pérenne qui sont le fruit de l'expertise conjointe des coordinations des intermittents, des organisations professionnelles et des parlementaires.